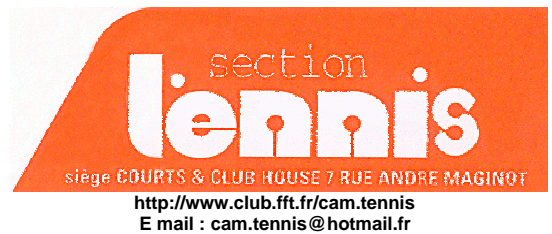




**CAM Section Tennis**  
**7, Rue André Maginot**  
**33200 BORDEAUX**

**Téléphone : 05 56 08 44 35**

http://www.cam-bordeaux.com



**Bulletin d'inscription saison 2010 - 2011**

Téléphone domicile	<input type="radio"/> Monsieur	<input type="radio"/> Madame	<input type="radio"/> Mademoiselle
0 5	NOM.....		
Téléphone travail	Prénom.....		
0 5	Date de naissance.....		
Portable	Adresse.....		
0 6	.....		
E-mail.....	CP.....	Ville.....	
Catégorie :	Classement :	No de licence	Badge No
Profession ( secteur d'activité )			

Tout ou partie des informations ci-dessus, sauf stipulation contraire, pourra faire l'objet d'une mention dans l'annuaire des adhérents. Aucune d'elles ne sera cédée, louée ou échangée sans son accord.

**Cotisations 2010 - 2011**

*Faire une croix dans le tarif concerné*

Adultes	275,00 €	Étudiants jusqu'à 26 ans	180,00 €
Couples	430,00 €	Jeune - 18 ans Hors école	160,00 €

**Tarif Famille**

(appliqué aux <b>adultes</b> si 1 enfant ou + au club)		(appliqué aux <b>couples</b> si 1 enfant ou + au club)	
1 adulte ayant 1 enfant	250,00 €	Couple ayant 1 enfant	340,00 €
1 adulte ayant 2 enfants	235,00 €	Couple ayant 2 enfants	315,00 €
1 adulte ayant 3 enfants	210,00 €	Couple ayant 3 enfants	290,00 €

Licence obligatoire Adulte 20,00 €  
 Adhésion Cam omnisports 12,00 €

licence obligatoire - 18 ans 12,00 €

Pour les pratiquants d'un autre sport dans une autre section du Cam, sur justification, l'adhésion Cam omnisports de l'année déjà payée n'est pas exigée,

Pour le club	Règlements	Trésorier
Remarques :	Mode	Date - Enregistrement
	Montant	

**Tout compétiteur, devra être en possession d'un certificat médical de non contre indication à la pratique du tennis en compétition. Ce document est exigé avant toute compétition individuelle ou par équipe. A défaut, le joueur sera déclaré WO.**

<p><b>Bordeaux le :</b> .....201</p> <p><b>Signature de l'adhérent précédée de la mention "Lu et approuvé"</b>          valant acceptation des conditions ci-dessus et prise de connaissance par l'affichage au club des conditions de couverture par la licence assurance de la FFT. Sans opposition écrite, le club peut diffuser des photos sur son site internet ou par affichage au club.</p>	
<p>L'original de ce document reste au club, sur demande une copie est délivrée.</p>	

Conformément aux dispositions de la LOI n°78-17 du 6 JANVIER 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, chacun des adhérents a un droit d'accès et de rectification pour toutes les informations le concernant qu'il aura lui-même fournies, voire de radiation en en formulant la demande par écrit adressée au président du Cam section tennis.